

Plan Local d'Urbanisme

Commune de FLEURBAIX

PLAN DE ZONAGE

P.L.U. Arrêté le : 30 juin 2022
 P.L.U. Approuvé le : 6 mars 2023

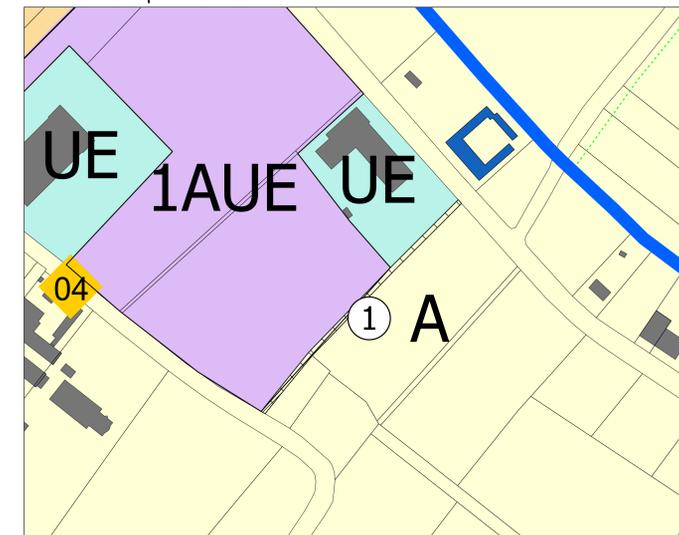
URBANISME • PAYSAGE • ENVIRONNEMENT
 Urbxcom
 85 Espace Neptune - rue de la Calypso
 62 110 HEININ-BEAUMONT
 Tél : 03.62.07.80.00
 Mail : contact@urbxcom.fr

Echelle : 1/5000ème

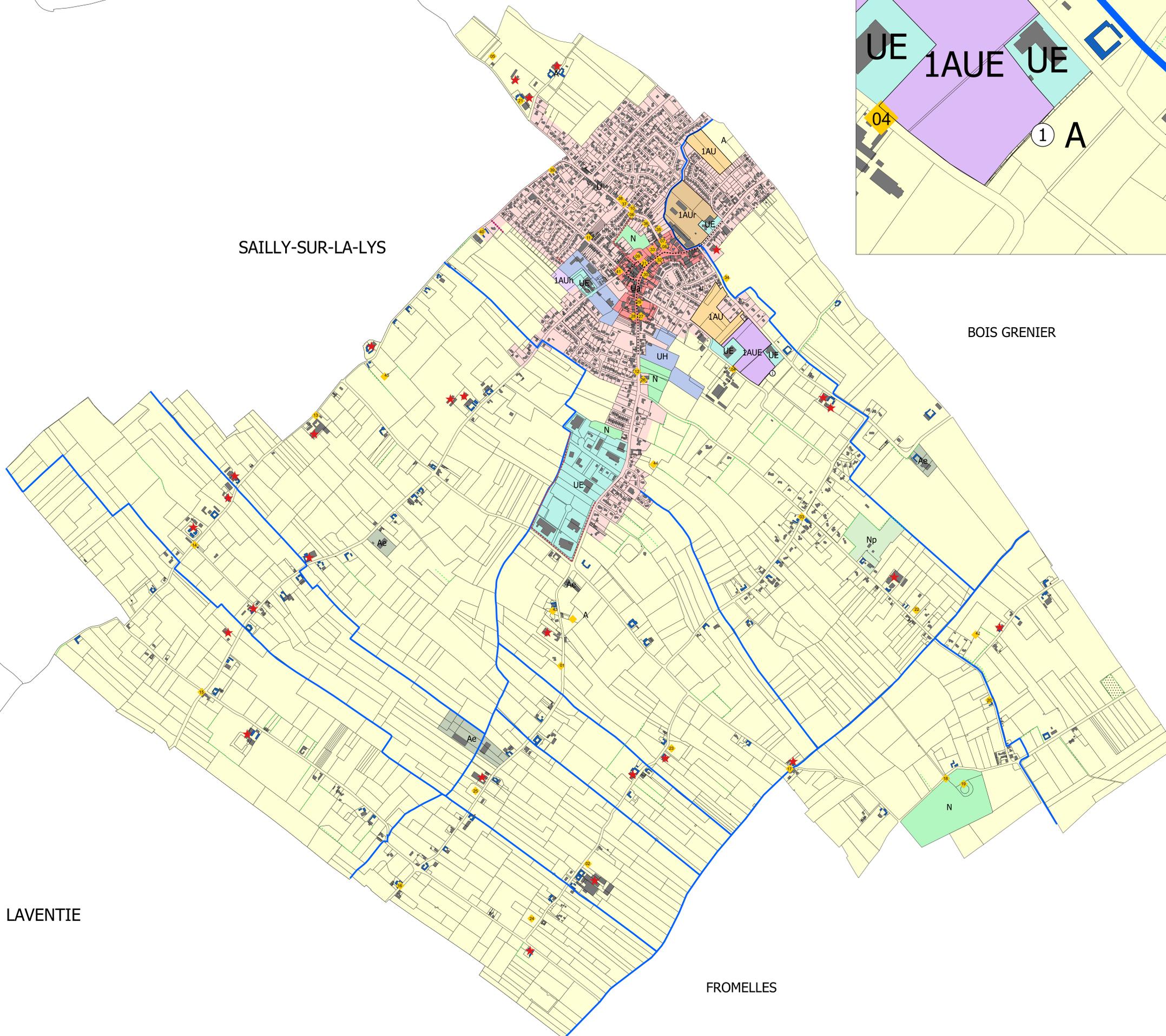


SAILLY-SUR-LA-LYS

Zoom sur emplacement réservé 1



BOIS GRENIER



Légende

Limite de zonage

- Zone U: zone urbaine mixte de densité moyenne. Elle est principalement affectée à l'habitat, aux équipements d'intérêt collectif, aux commerces et services, ainsi qu'aux activités peu nuisantes admissibles à proximité des habitations.
- Secteur Ua: secteur de la zone U qui correspond au centre ancien de la commune.
- UE: zone urbaine dont la vocation est d'accueillir des activités à caractère industriel, artisanal, commercial ou de services.
- UH: zone urbaine destinée aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (CINASPIC).
- 1AU: Il s'agit d'une zone non équipée ouverte à l'urbanisation sous la forme d'une opération d'aménagement. Les constructions y sont autorisées soit lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone prévus par les orientations d'aménagement et de programmation. Elle est essentiellement destinée à l'habitat mais elle pourra autoriser les commerces, services et activités qui ne génèrent pas de nuisances.
- 1AUr: Il s'agit d'un secteur de la zone 1AU destiné à une opération de renouvellement urbain.
- 1AUÉ: Il s'agit d'une zone à urbaniser dont la vocation est d'accueillir des activités à caractère industriel, artisanal, commercial ou de services. Les constructions y sont autorisées soit lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone prévus par les orientations d'aménagement et de programmation.
- 1AUH: Il s'agit d'une zone à urbaniser destinée aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.
- A: Il s'agit d'une zone exclusivement agricole. N'y sont autorisés que les types d'occupation ou d'utilisation du sol liés à l'activité agricole ainsi que les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif compatibles avec la vocation agricole de la zone.
- Ae: secteur correspondant aux activités économiques isolées dans la plaine agricole.
- N: Il s'agit d'une zone naturelle protégée, destinée à la préservation des milieux naturels et à leur mise en valeur.
- Np: secteur de la zone naturelle destiné aux activités de plein air et à la pratique des sports et loisirs.

Éléments à protéger

- Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : fossés et cours d'eau
- Élément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément à préserver au titre L.151-38 du Code de l'Urbanisme : Accès agricole
- Hales à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'Urbanisme

Éléments à protéger

- Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : fossés et cours d'eau
- Élément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément à préserver au titre L.151-38 du Code de l'Urbanisme : Accès agricole
- Hales à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'Urbanisme

Emplacement réservé visus et ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts

Numeros	Désignation	Bénéficiaire
L	Liaison douce	Commune
01	Oratoire	
02	Oratoire	
03	Oratoire	
04	Oratoire	
05	Blockhaus	
06	Chapelle	
07	Oratoire	
08	Monument aux Morts	
09	Eglise et statue	
10	Niche murale	
11	Niche murale	
12	Oratoire	
13	Vierge	
14	Calvaire	
15	Oratoire	
16	Oratoire	
17	Vierge	
18	Vierge	
19	Ruine de la Chartrouse	
20	Chapelle	
21	Bât remarquable	
22	Cimetière militaire	
23	Cimetière	
24	Cimetière militaire	
25	Cimetière militaire	
26	Bât remarquable	
27	Bât remarquable	
28	Bât remarquable	
29	Bât remarquable	
30	Bât remarquable	
31	Bât remarquable	
32	Bât remarquable	
33	Bât remarquable	
34	Blockhaus	
35	Bât remarquable	
36	Bât remarquable	
37	Bât remarquable	
38	Bât remarquable	
39	Bât remarquable	
40	Bât remarquable	
41	Bât remarquable	
42	Blockhaus	
43	Blockhaus	
44	Blockhaus	
45	Blockhaus	

LAVENTIE

FROMELLES